

sécurité routière

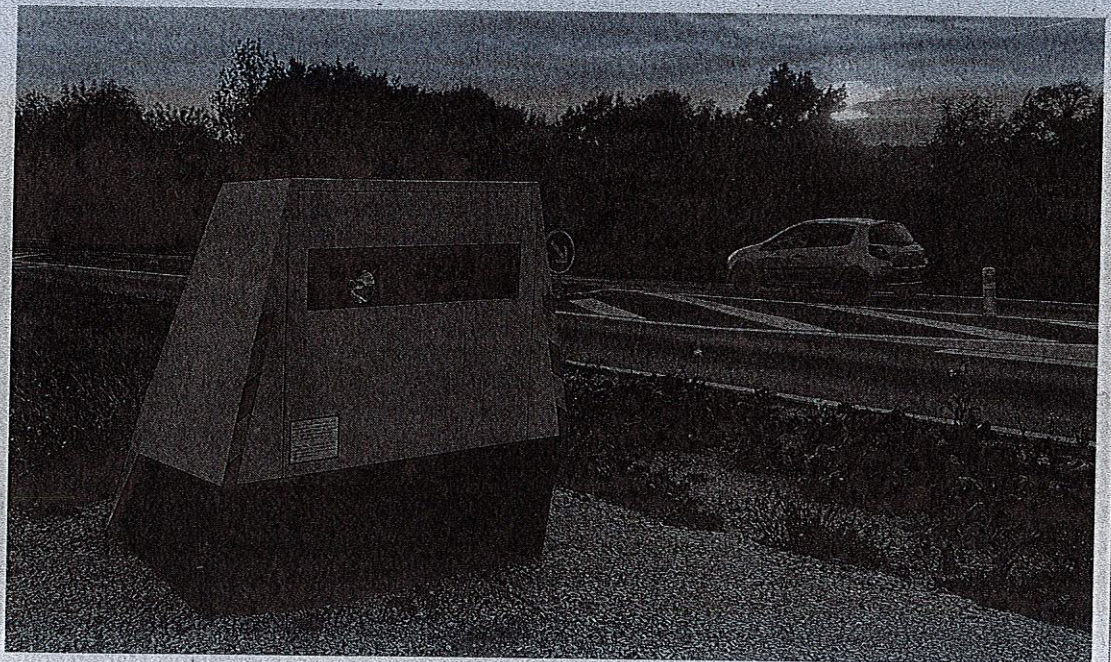
À Saint-Pardoux-Soutiers le radar test pérennisé ?

Après un accident mortel, le carrefour de la Croix-des-Vignes sur la D743 avait subi il y a un an des travaux sur sa signalisation, complétés d'un radar chantier.

Depuis le lundi 19 octobre 2021, un radar chantier trône sur le bord de la départementale 743 à Saint-Pardoux-Soutiers, à hauteur du carrefour de la Croix-des-Vignes dans le sens Niort-Parthenay. Un outil de contrôle installé quelques semaines après un accident mortel en juillet 2021, qui a coûté la vie à une octogénaire. Un an plus tard, l'heure est au constat. « Le radar a tenu toutes ses promesses, il a clairement fait ralentir la circulation donc ça augmente la sécurité, estime Johann Baranger, maire de la commune. Si on l'enlève demain, on va accentuer la dangerosité. » Au cœur du sujet : savoir si cette période « d'expérimentation » va se traduire par une solution pérenne avec l'installation d'un radar fixe, non loin d'un autre, dans le sens inverse, déjà en place en 2005.

Un aménagement « pas idéal, mais c'est mieux que rien »

Présidente du Département qui gère cet axe routier qui voit passer chaque jour près de 10.700 véhicules selon des chiffres communiqués en 2021, Coralie Dénoués l'espère et répond que « nous allons demander à l'État de le mettre en permanent, l'expérimentation est positive et saluée par les habi-



Chaque jour, près de 10.700 véhicules empruntent cet axe structurant du département.

tants de Saint-Pardoux-Soutiers. Nous sommes très satisfaits des aménagements faits l'an dernier, il n'y a pas eu d'accident depuis, c'est sécurisé et il y a un sentiment de sécurité ». Le conseil départemental avait déboursé 70.000 € pour des travaux de peinture et de reprise des bandes rugueuses et de la signalisation horizontale et verticale. « Cela fonctionne », se satisfait Coralie Dénoués. Johann Baranger acquiesce. « L'aménagement a permis de clarifier la circulation, en visualisant mieux les panneaux et les voitures qui sont au milieu et qui veulent aller à Saint-Pardoux ou à Soutiers. Le plus compliqué reste de traverser le matin, car il y a beaucoup de circulation, pro-

longe-t-il. Alors ce n'est peut-être pas l'idéal, mais c'est mieux que rien. » Pour l'heure, aucuns travaux supplémentaires ne sont prévus. Toute l'attention est donc portée sur le radar chantier.

Le Département ou l'État : qui s'en charge ?

La préfecture des Deux-Sèvres, via son service communication, écrit, sans donner de chiffres, que « le nombre d'infractions constaté par ce radar reste mesuré » et rappelle que « la mise en place d'un radar fixe doit prendre en compte le nombre d'accidents, la vitesse constatée et le trafic journalier. C'est également selon ces critères que l'expérimentation sera appréciée ». Les services de

l'État poursuivent en assurant que « la loi dite 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration) du 21 février 2022 prévoit la possibilité pour les collectivités de procéder elles-mêmes à l'installation de radars fixes. Le décret d'application à venir précisera les modalités de mise en œuvre de la loi ». Alors, le conseil départemental va-t-il se charger lui-même de pérenniser le second radar de Saint-Pardoux-Soutiers ? Coralie Dénoués préfère « attendre le décret d'application, nous verrons à ce moment-là. Par contre, il faudra m'expliquer le fonctionnement : est-ce que le Département va récupérer les fruits d'un radar ? ».

Maxime Chataigner